

Nom du produit : ÉLECTROFUGE 200 - ND  
 Ref.Nr.: BDS001180\_2\_20170629 (FR)

Date de création/révision : 29.06.17 Version : 3.0  
 Remplace : BDS001180\_20160802

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**ÉLECTROFUGE 200 - ND**  
 Vrac

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peintures

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**CRC Industries Europe bvba**  
 Touwslagerstraat 1  
 9240 Zele  
 Belgium  
 Tel.: +32(0)52/45.60.11  
 Fax.: +32(0)52/45.00.34  
 E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**CRC Industries Europe, Belgium:** Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

**France:**

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

**la Suisse:** Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

**Belgique:** Centre Antipoisons: 070 - 245 245

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange



**CRC Industries Europe bvba**

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

<b>Nom du produit :</b>	ÉLECTROFUGE 200 - ND	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001180_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001180_20160802

### Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

**Physique:** Liquide inflammable, catégorie 2  
Liquide et vapeurs très inflammables.  
Le classement est basé sur méthode de calcul.

**Santé:** Toxicité aiguë, catégorie 4  
Nocif par contact cutané.  
Toxicité aiguë, catégorie 4  
Nocif par inhalation.  
Sensibilisation cutanée, catégorie 1  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Irritation cutanée, catégorie 2  
Provoque une irritation cutanée.  
Irritation oculaire, catégorie 2  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., catégorie 3  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., catégorie 3  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Danger par aspiration, catégorie 1  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Le classement est basé sur méthode de calcul.

**Environnement:** Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Le classement est basé sur méthode de calcul.

**Autres dangers :** Contient:  
Peut produire une réaction allergique.  
1,3,5-Triazine-2,4-diamine, N-(1,1-diméthylethyl)-N'-éthyl-6-(méthylthio)-

**Autres dangers :** Non-classifié

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

**Indicateur du produit:** Contient:  
xylène  
2-octyl-2H-isothiazole-3-one  
butanone; méthyléthylcétone

**Pictogramme(s) de danger:**



**Mention d'avertissement:** Danger

**Mention(s) de danger:** H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H312 : Nocif par contact cutané.  
H332 : Nocif par inhalation.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.

<b>Nom du produit :</b>	ÉLECTROFUGE 200 - ND	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001180_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001180_20160802

	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H335 : Peut irriter les voies respiratoires. H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseil(s) de prudence:</b>	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P403/233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.
<b>Informations additionnelles sur les dangers:</b>	Contient:  Peut produire une réaction allergique. 1,3,5-Triazine-2,4-diamine, N-(1,1-diméthylethyl)-N'-ethyl-6-(méthylthio)-

### 2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
xylène	01-2119488216-32	1330-20-7	215-535-7	25-50	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1	H226,H312,H332,H315,H319,H335,H304	A
butanone; méthyléthylcétone	01-2119457290-43	78-93-3	201-159-0	10-25	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	A
éthylbenzène	01-2119489370-35	100-41-4	202-849-4	5-10	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1	H225,H332,H315,H319,H335,H373,H304	A
4-méthylpentane-2-one:	01-2119473979-13	108-	203-	5-10	Flam. Liq. 2. Acute	H225.H332.H319.H335	A



**Nom du produit :** ÉLECTROFUGE 200 - ND  
**Ref.Nr.:** BDS001180\_2\_20170629 (FR)  
**Date de création/révision :** 29.06.17 Version : 3.0  
**Remplace :** BDS001180\_20160802

méthylisobutylcétone		10-1	550-1		Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT SE 3		
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	01-2119475104-44	112-34-5	203-961-6	1-5	Eye Irrit. 2	H319	A
1,3,5-Triazine-2,4-diamine, N-(1,1-diméthylethyl)-N'-ethyl-6-(méthylthio)-		886-50-0	212-950-5	<1	Acute Tox. 4, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 1	H302,H317,H410	
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	-	26530-20-1	247-761-7	0.05-0.1	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	H331,H311,H302,H314,H317,H400,H410	X

**Explication des notes**

A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail

X : SCL (limites de concentration spécifiques) conformément à l'article 10 du règlement CLP n ° 1272/2008

(\* Explication des phrases: chapitre 16)

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

<b>Contact avec les yeux :</b>	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
<b>Contact avec la peau :</b>	Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et mouiller la peau atteinte copieusement avec de l'eau Laver au savon. Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
<b>Inhalation :</b>	Déplacer le sujet à l'air frais Maintenir au chaud et au repos, dans une position semi-verticale. Desserrer les vêtements Obtenir immédiatement une assistance médicale
<b>Ingestion :</b>	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Inhalation :</b>	Nocif par inhalation. Symptômes: maux de gorge, toux, essoufflement, difficultés respiratoires graves, maux de tête.
<b>Ingestion :</b>	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
<b>Contact avec la peau :</b>	Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Symptômes: rougeur, douleur.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Irritant pour les yeux



Nom du produit :	ÉLECTROFUGE 200 - ND	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS001180_2_20170629 (FR)	Remplace :	BDS001180_20160802

..... Symptômes: rougeur, douleur, troubles de la vision.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)  
Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges de vapeur/air explosifs  
Forme des produits de décomposition dangereux  
CO,CO2

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau  
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition  
Assurer une ventilation adéquate  
Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

### SECTION 7: Manipulation et stockage



<b>Nom du produit :</b>	ÉLECTROFUGE 200 - ND	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001180_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001180_20160802

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques  
 L'équipement devra être mis à la terre  
 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.  
 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
 Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.  
 Assurer une ventilation adéquate  
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
 Laver à fond après l'usage  
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé.  
 Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peintures

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
<b>limites d'exposition professionnelle du CE:</b>			
éthylbenzène	100-41-4	VME	100 ppm
		VLE	200 ppm
4-méthylpentane-2-one; méthylisobutylcétone	108-10-1	VME	20 ppm
		VLE	50 ppm
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	VME	10 ppm
		VLE	15 ppm
xylène	1330-20-7	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	200 ppm
		VLE	300 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien</b>			
éthylbenzène	100-41-4	VME	100 ppm
		VLE	125 ppm
4-méthylpentane-2-one; méthylisobutylcétone	108-10-1	VME	20 ppm
		VLE	50 ppm
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	VME	10 ppm

**Nom du produit :** ÉLECTROFUGE 200 - ND  
**Ref.Nr.:** BDS001180\_2\_20170629 (FR)  
**Date de création/révision :** 29.06.17 Version : 3.0  
**Remplace :** BDS001180\_20160802

		VLE	15 ppm
xylène	1330-20-7	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	200 ppm
		VLE	300 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse</b>			
éthylbenzène	100-41-4	VME	220 mg/m3
		VLE	220 mg/m3
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	VME	67 mg/m3
		VLE	101 mg/m3
xylène	1330-20-7	VME	100 ppm
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	590 mg/m3
		VLE	590 mg/m3
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, France</b>			
éthylbenzène	100-41-4	VME	88.4 mg/m3
		VLE	442 mg/m3
4-méthylpentane-2-one; méthylisobutylcétone	108-10-1	VME	83 mg/m3
		VLE	208 mg/m3
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	VME	10 ppm
		VLE	15 ppm
xylène	1330-20-7	VME	221 mg/m3
		VLE	442 mg/m3
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	600 mg/m3
		VLE	900 mg/m3

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Procédures d'ordre technique :** Assurer une ventilation adéquate

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques

**Protection individuelle :**

Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit  
 La bonne pratique d'utilisation du produit consiste à porter des gants et à assurer une ventilation suffisante  
 Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes d'hygiène en vigueur dans l'industrie.

**inhalation :**

Protection respiratoire recommandée:

En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.  
 Masque antigaz contre les vapeurs organique (type AX)

**la peau et les mains :**

Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN 374).  
 Utilisez des gants réutilisables d'une durée de protection minimale de 30 minutes. La durée de protection des gants doit être supérieure à la durée totale de l'utilisation du produit. Si la tâche dure plus longtemps que la durée de protection, il faut changer les gants en cours d'utilisation.

Gants recommandés:

(caoutchouc butyl)

**les yeux :**

Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

7 / 12

Nom du produit :	ÉLECTROFUGE 200 - ND	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS001180_2_20170629 (FR)	Remplace :	BDS001180_20160802

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : état physique :	Liquide.
couleur :	Bleu.
odeur :	Aromatique.
pH :	Non applicable.
Point/intervalle d'ébullition :	Non connu.
Point d'éclair :	< 0 °C
Vitesse d'évaporation :	Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure :	Non connu.
limite inférieure :	Non connu.
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	0.945 g/cm <sup>3</sup> (à 20°C).
Hydrosolubilité :	Insoluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	> 200 °C
Viscosité :	Non connu.

### 9.2. Autres informations

COV = composés organiques volatils 590 g/l

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.2. Stabilité chimique

Stable

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

### 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

### 10.6. Produits de décomposition dangereux



Nom du produit : ÉLECTROFUGE 200 - ND  
 Ref.Nr.: BDS001180\_2\_20170629 (FR)

Date de création/révision : 29.06.17 Version : 3.0  
 Remplace : BDS001180\_20160802

CO,CO2

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>toxicité aiguë:</b>	Nocif par contact cutané. Nocif par inhalation.
<b>corrosion cutanée/irritation cutanée:</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>lésions oculaires graves/irritation oculaire:</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>sensibilisation respiratoire ou cutanée:</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>mutagénicité sur les cellules germinales:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>cancérogénicité:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité pour la reproduction:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>danger par aspiration</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Informations sur les voies d'exposition probables:

<b>Inhalation :</b>	Nocif par inhalation.
<b>Ingestion :</b>	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie
<b>Contact avec la peau :</b>	Irritant pour la peau Nocif par contact avec la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Irritant pour les yeux

### Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
4-méthylpentane-2-one; méthylisobutylcétone	108-10-1	LD50 oral rat	2080 mg/kg
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité



<b>Nom du produit :</b>	ÉLECTROFUGE 200 - ND	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001180_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001180_20160802

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Données ecotoxicologiques:**

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
4-méthylpentane-2-one; méthylisobutylcétone	108-10-1	LC50 poisson	505 mg/l

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas de données expérimentales disponibles

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données expérimentales disponibles

**12.4. Mobilité dans le sol**

Insoluble dans l'eau

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas de renseignements disponibles

**12.6. Autres effets néfastes**

Pas de données expérimentales disponibles

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Produit :</b>	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.
	Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
<b>Emballage contaminé :</b>	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

Numéro UN : 1263



<b>Nom du produit :</b>	ÉLECTROFUGE 200 - ND	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001180_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001180_20160802

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Nom d'expédition: PEINTURES

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe: 3  
 ADR/RID - Code de classification:F1

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage: II

**14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement: Non  
 IMDG - Polluant marine No  
 IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR/RID - Code tunnel: (D/E)  
 IMDG - Ems: F-E, S-D  
 IATA/ICAO - PAX: 353  
 IATA/ICAO - CAO: 364

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.  
 Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)  
 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°4 bis: Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant, Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnel: rubrique:	601: Hydrocarbures aliphatiques, saturés ou non, cycliques ou non, 606: Cétones, benzoquinone

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

11 / 12

<b>Nom du produit :</b>	ÉLECTROFUGE 200 - ND	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001180_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001180_20160802

Pas de renseignements disponibles

## SECTION 16: Autres informations

\*Explication des mentions de danger:

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
 H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
 H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H311 : Toxique par contact cutané.  
 H312 : Nocif par contact cutané.  
 H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
 H315 : Provoque une irritation cutanée.  
 H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H331 : Toxique par inhalation.  
 H332 : Nocif par inhalation.  
 H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
 H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .  
 H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE :

8.2. Contrôles de l'exposition

acronyms and synonyms:

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition  
 VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme)  
 COV = composés organiques volatils  
 PBT = persistant bioaccumulative toxic  
 vPvB = very persistant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

